

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-CORSE

N° 8-2024

NOMBRE DE MEMBRES		
- afférent au conseil municipal : 19		
présents	absents	procurations
11	5	2

VOTE		
pour	contre	abstentions
12	0	0

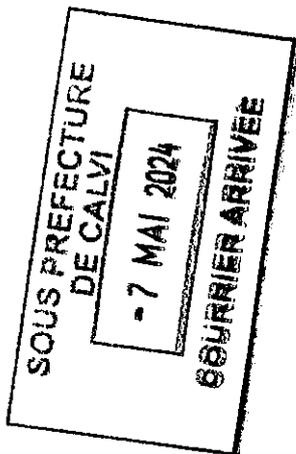
Date de la convocation  
**27/03/2024**

Date d'affichage  
**27/03/2024**

**OBJET**

**COMPTE  
ADMINISTRATIF 2023  
BUDGET EAU ET  
ASSAINISSEMENT**

**SEA M 49**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE CALENZANA**

**SEANCE DU 10 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à 18 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre GUIDONI, Maire.

Etaient présents : MM. GUIDONI P, Maire, MARCHETTI F, ORSINI E, JACK P Adjoints ; VALLECALLE A, BICCHIERAY-SARGENTINI M, BERTINI M, CARCIONE C, VILLANOVA JC, WEBSTER B, HORRENBERGER A, DELAUNAY C, Conseillers Municipaux.

Absents : MANICACCI L, MANIGACCI JD, GUGLIELMACCI M, MARANINCHI F, FILIPPI S

Excusés ont donné pouvoir : ALBANO P-S, GUGLIELMACCI C.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance : M. MARCHETTI F.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. MARCHETTI François, Adjoint délégué aux finances, délibérant sur le compte administratif du service de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT (M49) de l'exercice **2023** dressé par M. Pierre GUIDONI Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré et ne participe pas au vote du compte administratif ;

Le Conseil Municipal,  
Oui à l'exposé du Président et,  
Après en avoir délibéré à **l'unanimité**,

**DONNE** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF M 49 SEA**

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédants	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédants	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédants
Résultats reportés	595 737.57			187 360.36		
Opération de l'exercice	198 863.78	0.00	630 266.49	625 064.60	1 424 847.84	625 064.60
Totaux	794 601.35	0.00	630 266.49	812 424.96	1 424 847.84	625 064.60
Restes à réaliser	1 152 011.88	28 867.00				
Totaux cumulés	1 946 613.23	28 867.00	630 266.49	812 424.96	2 576 879.72	841 291.96



**CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

**RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;

**VOTE** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**PRECISE** que la présente délibération peut, conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative, faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia (villa Montepiano 20407 BASTIA via l'application « Télérecours » accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site de la mairie de Calenzana ([www.calenzana.corsica](http://www.calenzana.corsica)) et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-préfecture le  
Et la publication le



M. François MARCHE

M. Pierre GUIDONI.



